



AGRICULTURE ET QUALITÉ DE L'EAU

1 160 agriculteurs normands ont donné leur avis

Consultés par les Chambres d'agriculture de Normandie à l'automne 2008, 1160 agriculteurs ont fait part de leurs préoccupations sur les orientations du nouveau Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cette mobilisation importante montre l'implication des agriculteurs sur l'enjeu de l'eau. Elle traduit aussi une certaine inquiétude sur les politiques de l'eau à venir.

Le questionnaire proposé par les Chambres d'agriculture de Normandie reprenait les orientations agricoles du SDAGE. Les agriculteurs ont pu s'exprimer sur la possibilité de mettre en œuvre, dans leurs exploitations, les différentes mesures proposées pour réduire le recours aux intrants, protéger les zones de captages, limiter les ruissellements et l'érosion... et proposer des alternatives pour les dispositions jugées difficilement applicables. 1 160 agriculteurs ont répondu au questionnaire des Chambres d'agriculture, soit près de 6 % des exploitations professionnelles de la région. Deux tiers des exploitants qui ont répondu à cette consultation ont moins de 50 ans et une majorité a un système polyculture / élevage.



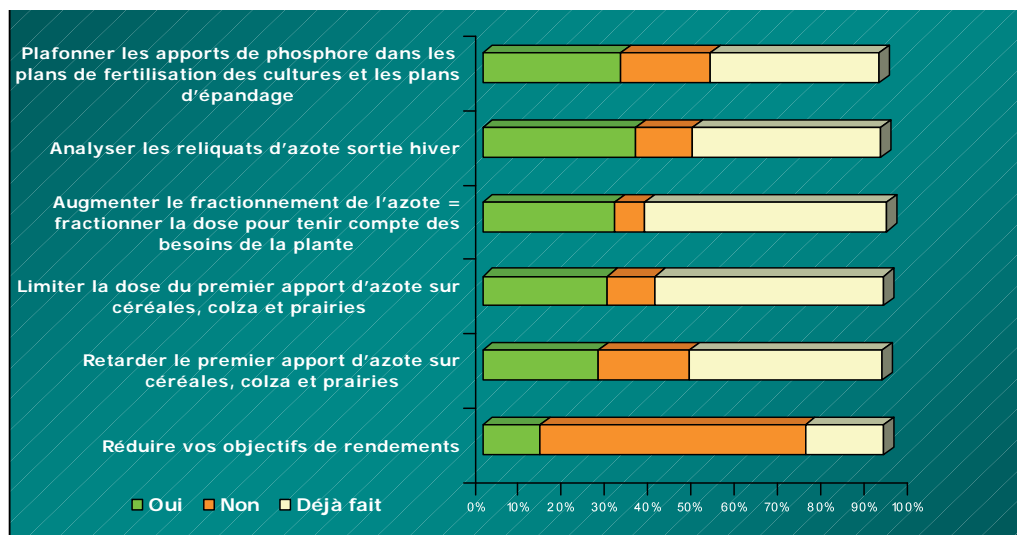
Les 6 thématiques agricoles du SDAGE soumises à l'avis des agriculteurs normands

- Réduire le recours aux produits phytosanitaires en agissant sur les pratiques
- Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles
- Planter systématiquement une culture intermédiaire avant une culture de printemps et la détruire mécaniquement
- Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants
- Limiter les risques microbiologiques d'origine agricole
- Protéger les bassins d'alimentation de captage, notamment en permettant aux collectivités d'acquérir les terres dans les zones de protection réglementaire

Des agriculteurs sensibilisés aux enjeux de l'eau et des pratiques environnementales déjà bien ancrées

La mobilisation des agriculteurs pour cette consultation montre qu'ils sont sensibilisés aux enjeux de l'eau. Il ressort des premières analyses que les agriculteurs ont déjà fait des efforts importants pour la reconquête de la qualité de l'eau : les proportions d'agriculteurs qui mettent déjà en œuvre certaines pratiques proposées ("déjà fait") atteignent parfois un quart à un tiers des agriculteurs qui ont répondu.

La gestion de la fertilisation azotée est l'enjeu sur lequel les agriculteurs normands sont les plus engagés : près de 80 % des exploitants qui ont répondu appliquent déjà ou jugent applicables (un quart à un tiers) l'analyse des reliquats sortie hiver ou l'optimisation des doses, mais à condition, pour près des deux tiers, de ne pas réduire les objectifs de rendement.



Intercultures : des agriculteurs favorables sauf exceptions

Par ailleurs, si plus de la moitié des exploitants déclarés en zone vulnérable est favorable à la **couverture hivernale** des sols (27 % la pratiquent déjà) 37 % jugent difficile, pour des raisons techniques, de la généraliser sur toutes leurs parcelles et de la détruire mécaniquement.

Témoignages d'agriculteurs

- "La CIPAN est en général une bonne pratique, elle peut cependant, dans certaines situations, ne pas être la meilleure pratique, voire un non sens agronomique et environnemental."
- "Les conditions climatiques ne permettent pas toujours une intervention mécanique. Le développement de l'interculture joue aussi."
- "A cause des adventices qui ont proliféré pendant la durée de la culture intermédiaire, j'ai eu quelques échecs, qui m'ont obligé à utiliser bien plus de produit en rattrapage dans la culture, que si j'avais détruit chimiquement, au départ."
- "Il faut privilégier la destruction mécanique mais, exceptionnellement, il est nécessaire de procéder à une destruction chimique pour limiter les interventions sur la culture suivante."



Lutte contre l'érosion et le ruissellement : des mesures adaptées dans les zones à risques

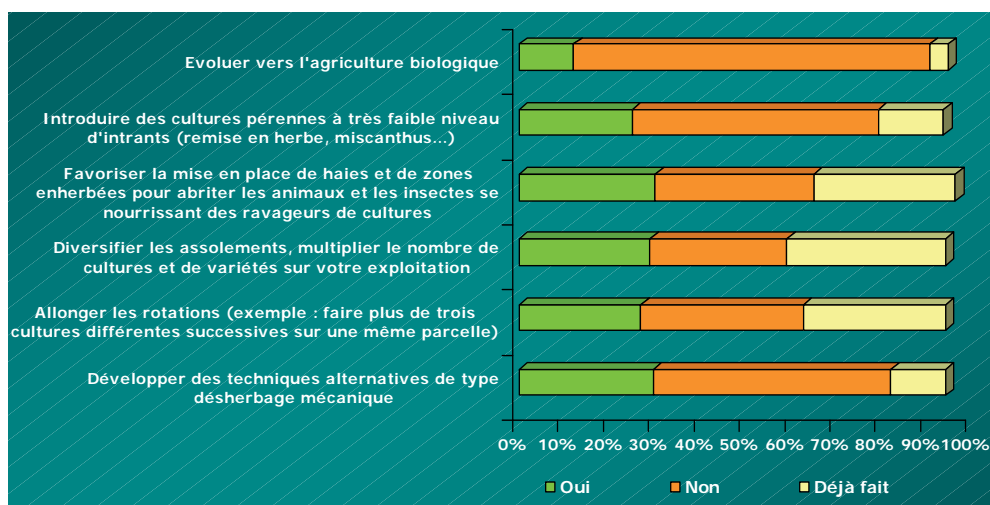
Concernant la **lutte contre le ruissellement et l'érosion**, près d'un répondant sur deux estime que le maintien des herbagés, des haies et des talus dans des zones à risques est envisageable sous réserve de la réalisation d'un diagnostic qui permette de cibler ces zones et d'une compensation économique des contraintes engendrées. 38 % seraient prêts à adapter le travail du sol dans ces zones. Cependant, près de 45 % de ces exploitants estiment que l'implantation généralisée de bandes enherbées de 5 m au bas de chaque parcelle n'est pas réalisable sur leurs exploitations. Ils s'interrogent sur la valorisation économique de l'herbe.



12 % d'agriculteurs consultés prêts à évoluer vers l'Agriculture Biologique

L'objectif de **réduction du recours aux produits phytos** préoccupe aussi beaucoup les agriculteurs. Favorables à près de 60 % aux mesures agronomiques comme la diversification des assolements ou l'allongement des rotations, ils sont beau-

coup plus réservés sur la faisabilité du désherbage mécanique (refus à 53 %) et de l'introduction de cultures pérennes à faible niveau d'intrants (remise en herbe, miscanthus - refus à 55 %) sur leurs exploitations si elles ne sont pas économiquement rentables. En outre, 12 % se déclarent prêts à évoluer vers l'agriculture biologique. Par ailleurs, les agriculteurs expriment fortement des besoins de recherche sur des produits non polluants, des références et outils pour adapter les itinéraires techniques. Les agriculteurs s'inquiètent des contraintes de travail des méthodes alternatives à la protection chimique. Ils se demandent comment répercuter les coûts supplémentaires sur les productions dont ils ne maîtrisent pas les prix.



Limiter les risques microbiologiques en adaptant les pratiques

Pour atteindre l'objectif de limiter les **risques microbiologiques d'origine agricole**, les agriculteurs consultés privilégient l'adaptation de leurs pratiques d'épandage (enfouir les lisiers immédiatement après épandage) à l'implantation de bandes enherbées de 5 mètres en bas de chaque parcelle qui n'est pas applicable pour plus d'un agriculteur sur deux. Par ailleurs, près de 40 % des agriculteurs consultés sont défavorables à une limitation du chargement en bétail des prairies. En effet, dans certaines zones, les chargements autorisés ne sont parfois pas suffisants pour assurer l'entretien des milieux et la qualité de l'herbe.



Protection des bassins d'alimentation de captage : les agriculteurs refusent l'acquisition foncière

S'agissant de la **protection des bassins d'alimentation de captage**, notamment en permettant aux collectivités d'acquérir les terres dans les zones de protection réglementaire, les agriculteurs consultés refusent à plus de 60 % toutes les modalités qui passeraient par une acquisition foncière des parcelles. Dans la mesure où des pratiques particulières devraient

être proposées dans ces secteurs sensibles, trois quarts des agriculteurs seraient plutôt favorables au maintien des parcelles en propriété agricole et à une contractualisation avec la collectivité sur le respect d'un cahier des charges de gestion accompagné d'une compensation économique des contraintes.

Témoignages d'agriculteurs

- "La terre doit d'abord rester la propriété des agriculteurs. Si les agences de l'eau imposent des cahiers des charges très restrictifs pour protéger les captages, ces mesures doivent s'accompagner de compensations financières significatives."
- "Une concertation agriculteurs/collectivités est indispensable pour mener à bien la protection de la ressource en eau."
- "Les mesures doivent être fonctionnelles pour répondre aux contraintes et situations locales."
- "L'échange serait la meilleure solution mais les exploitants volontaires, pour avoir plus de contraintes, vont être difficiles à trouver. Dans tous les cas, il faut une compensation économique. L'acquisition et la gestion par la collectivité est la plus mauvaise solution."
- "La gestion de terrain déjà acquis par les collectivités est bien difficile à réaliser (syndicat bassin versant), laissez donc la gestion aux agriculteurs."

En conclusion, les agriculteurs normands sont relativement ouverts sur une majorité de mesures proposées dans le SDAGE sous réserve qu'elles soient techniquement réalisables, mises en œuvre de façon progressive et acceptables en terme d'impacts sur l'économie de l'exploitation et les conditions de travail. Ils estiment que toutes les mesures ne sont pas applicables partout et qu'il est important de faire preuve de souplesse pour tenir compte des conditions climatiques et de la diversité des systèmes. Dans le cadre d'une démarche constructive favorable aux évolutions de pratiques, les exploitants normands sont attachés à la réalisation d'un diagnostic préalable qui permette d'identifier les enjeux locaux des territoires et souhaitent être associés à la définition d'actions adaptées à ces enjeux. Ils ont fortement exprimé l'importance d'une compensation économique des contraintes ainsi que les appuis nécessaires pour accompagner les évolutions de pratiques (références techniques, formation, conseil, intégrer la prise de risque économique lors des changements de systèmes).

Au travers de cette enquête, les exploitants agricoles de Normandie ont réaffirmé leur volonté de contribuer positivement aux actions en faveur de la qualité de l'eau mais dans le cadre de mesures applicables, qui tiennent compte des réalités économiques et de la nécessité de maintenir les capacités de production de l'agriculture normande. Un message clair que les Chambres d'agriculture de Normandie, officiellement consultées sur le projet de SDAGE, transmettront à l'Agence de l'eau et à l'Etat d'ici le 11 mai prochain.